



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Hauts-de-Seine

SNUIPP92

Céline Potvin
Secrétaire générale
Pascal Houdu
Secrétaire général adjoint

Nanterre, le 10 novembre 2011

Monsieur ROSSELET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Objet : écoles témoins dans le dispositif d'évaluation du projet DiPALE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Un certain nombre d'écoles maternelles du département a reçu à la veille des vacances d'automne un courrier de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Ce courrier annonce que « l'association Agir pour l'école, sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative organise une action de recherche dont l'objectif est d'améliorer l'apprentissage de la lecture ». 59 écoles se seraient engagées dans cette expérimentation.

Les écoles destinataires du courrier ont été désignées comme établissements témoins. Il leur est demandé de faire passer à l'ensemble des élèves de grande section un dispositif d'évaluation (reçu à la rentrée des vacances d'Automne) dans quatre domaines (vocabulaire, reconnaissance des lettres, compréhension de récit et habiletés phonologiques) entre le 14 et le 25 novembre et au mois de juin.

Nous notons que les consignes de mise en œuvre de ce dispositif ne sont pas parvenues aux écoles par la voie hiérarchique et que les équipes n'ont pas été consultées. La lourdeur des passations et les délais très courts ont incité un certain nombre d'écoles à décider de ne pas de les faire passer.

Nous sommes extrêmement surpris du fonctionnement de ces évaluations témoins, qui nous semblent aller à l'encontre de la démarche de recherche. La récolte des données exige une rigueur particulière, fait défaut ici : d'une part, ce ne sont pas les acteurs de cette recherche qui font passer l'ensemble des évaluations, ne permettant donc pas d'assurer qu'elles sont réalisées dans des conditions identiques, et rendant caduques toute exploitation ; d'autre part, nous n'avons aucune information concernant la représentativité du panel sélectionné pour l'étalonnage.

Enfin, nous sommes choqués qu'une association créée et financée par des fonds privés (Agir pour l'école a été fondée par le président honoraire d'AXA et est en grande partie sponsorisée par Axa et la Fondation Total), même sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, puisse disposer des enseignants des écoles et par là-même des élèves de notre département pour mener à bien ses expérimentations. Sans prise de contact préalable avec les équipes, ce fonctionnement nie d'autant plus le travail et les projets en cours dans les

écoles au mois de novembre. Notre syndicat national ne manquera pas d'interpeller le ministre sur cette question.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons les équipes qui refuseront de faire passer ces évaluations et nous les appelons à faire connaître leur position par un courrier à votre intention.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

Céline POTVIN – Pascal HOUDU